



**PRATIQUE SPORTIVE  
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**



***Ticket Sport Solidaire***

**Direction Logement et Aides Sociales**  
Service Aides Sociales

Pour bénéficier du Ticket Sport Solidaire (aide financière pour les frais d'inscription/cotisation auprès d'un club sportif de la ville de Creil).

- ⇒ votre enfant doit être âgé de 0 à 18 ans,
- ⇒ vous devez résider sur la commune de Creil depuis au moins un an,
- ⇒ l'adhésion doit se faire auprès d'un club sportif ou d'une association sportive de Creil.

Une aide forfaitaire de 40€ pourra être versée si votre quotient familial (QF) de la CAF est inférieur à 1300€. Si vous êtes éligible, cette aide sera versée directement à l'association ou au club sportif.

En cas de reste à charge inférieur à l'aide forfaitaire, c'est ce montant qui sera pris en charge.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez au préalable solliciter :

- ⇒ le Ticket Sport Creil (10€ <https://www.creil.fr/tickets-sport>)
- ⇒ le Pass'Sport du Conseil Départemental de l'Oise (20€ <https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passsports-citoyen>)
- ⇒ le Pass'Sport de l'Etat (50 € <https://pass.sports.gouv.fr/>)

**Identité du demandeur (responsable légal) :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....60100 CREIL

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

**Identité de l'enfant/jeune :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

**UNE SEULE AIDE PAR ENFANT PAR FAMILLE**

**Justificatifs à fournir :**

- Justificatif d'identité du demandeur (pièce d'identité, carte de séjour, passeport, livret de famille...),
- Justificatif d'identité de l'enfant/jeune (pièce d'identité, carte de séjour, passeport, livret de famille...),
- Justificatif de domicile attestant d'une présence sur la commune d'au moins un an,
- Attestation CAF de moins de 3 mois,
- Tout document de l'association mentionnant le montant dû et l'identité de votre enfant,
- Justificatif des démarches pour obtenir les autres aides financières (Ville de Creil, Conseil départemental de l'Oise, Etat).

La production de l'ensemble de ces pièces justificatives est **obligatoire**.  
**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

**A déposer au CCAS ou à envoyer par courriel : [aides.facultatives@mairie-creil.fr](mailto:aides.facultatives@mairie-creil.fr)**

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter**

**CCAS 03 44 62 70 00**